Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ Carte scolaire

Affaire suivie par : Mathieu SCHMITT

Tél: 03.83.93.56.15

Mél: mathieu.schmitt1@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne CS 74222 54042 NANCY CEDEX Nancy, le 27/06/2022

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les Directrices Messieurs les Directeurs des écoles publiques maternelles, élémentaires et primaires

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN des circonscriptions scolaires

**Objet :** circulaire relative à la préparation de la rentrée 2022 – effectifs élèves du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public et privé

<u>I – Enquête rapide de rentrée 2022</u> sur les effectifs du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public.

Afin de prendre connaissance des conditions de la rentrée dans chaque école du département et de résoudre les ultimes problèmes qui pourraient subsister, l'enquête rapide de rentrée est reconduite pour toutes les écoles du secteur public du département.

La saisie de l'enquête rapide de rentrée débute le jour de la rentrée, elle est fixée cette année du 01/09/2022 et se poursuivra jusqu'au 06/09/2022. Elle concerne toutes les écoles du département et sera accessible, comme les années précédentes, sur l'interface directeurs 54 dans la rubrique « Gestion des élèves », à l'adresse :http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs/form.asp

Ou bien en accès direct à cette adresse : https://www1.ac-nancy-metz.fr/err54/

Cette enquête est indépendante du constat de rentrée. Elle le précède et ne doit donc pas être confondue avec celui-ci.

Vous veillerez à compléter avec la plus grande attention les différentes rubriques du tableau de recueil des données chiffrées de l'enquête rapide de rentrée. Pour vous aider, une note technique d'aide au remplissage sera disponible à l'ouverture du serveur.

L'effectif total de votre école qui sera comptabilisé correspondra à l'addition des élèves inscrits (présents + absents excusés\*).

- \* Sera considéré comme absent excusé, un élève :
  - Malade;
  - Qui ne reviendra que tardivement en France métropolitaine après les congés estivaux :
  - Qui n'aura atteint l'âge de 3 ans qu'après la rentrée et jusqu'au 31 décembre 2022.

Les élèves **ULIS** devront être comptabilisés, par classe, en référence à leur année de naissance et <u>inclus avec les effectifs des autres élèves.</u>

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'exécution de l'enquête :

Connexion via l'interface directeurs → http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs/form.asp

- Sélectionner la rubrique « Gestion des élèves »
- Puis « enquête rapide de rentrée » ;
- Dans la page d'identification, sélectionner votre circonscription puis cliquer sur « envoyer » ;
- Indiquer le n° RNE ainsi que le mot de passe de la messagerie administrative de votre école (en cas de perte, prendre contact avec votre I.E.N.);
- Vous accédez à la page d'accueil de votre école et vous pouvez :
  - 1ère étape : Mettre à jour des données concernant l'école puis enregistrer les données
  - 2nde étape : Saisir les différents niveaux de classes et les effectifs.

Une ligne a été créée pour chaque classe existante le jour de la rentrée dans l'école.

Pour chaque classe vous devez :

- Saisir d'une part le ou les niveaux concernés et d'autre part le ou les noms du ou des enseignants de la classe puis valider en respectant le format suivant : niveau(x) – civilité - nom - initiale du prénom
  - (exemple : CE1 M. Dupont Y ou CP CE1 M. Dupont Y et Mme Durand Z);
- Ajouter le ou les niveaux correspondants en cliquant sur « ajouter un niveau à la classe »
  - Dans le menu déroulant, sélectionner le niveau concerné;
  - Entrer les effectifs correspondant selon les catégories : présents, absents excusés;
  - Valider.

A noter : Pour les classes à plusieurs niveaux, il convient de renouveler la procédure ci-dessus pour chacun des niveaux constituant la classe.

Après la saisie de la totalité des classes, vous pouvez choisir la version imprimable.

La période de saisie est fixée du 01/09/2022 (date d'observation) au 06/09/2022 (fin de saisie impérative).

## II - Constat de rentrée

La date d'observation des effectifs est fixée cette année au **15 septembre 2022.** Vous devrez avoir préalablement mis à jour l'application ONDE. Vous aurez ensuite jusqu'au **19 septembre 2022 (minuit)** pour procéder à la validation des effectifs.

▶ La circulaire relative au constat de rentrée vous sera transmise ultérieurement.

## Rappel:

Vous pouvez accéder à la documentation d'aide sur ONDE, en cliquant sur le lien indiqué par la flèche ci-dessous. Vous y trouverez le **manuel utilisateur du directeur d'école publique** qui vous permettra de répondre à toutes les situations que vous rencontrerez au cours de l'année scolaire.



Sachez également que l'ERUN de votre circonscription est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration active.

Le Directeur Académique

original signé

Philippe TIQUET